

PROTESTATIONS CONTRE LES TAXES SUR LES
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Question n° 833—M. Nesbitt:

Combien de lettres ou de télégrammes le ministre des Finances a-t-il reçus critiquant l'imposition de la taxe de vente de 11 p. 100 a) sur les matériaux de construction et b) sur les machines industrielles?

Réponse: a) 371; b) 61. Dans 54 messages il était question tant des matériaux de construction que des machines industrielles.

AIDE À LA PRÉPARATION DU BUDGET PAR DES
PERSONNES DE L'EXTÉRIEUR

Question n° 834—M. Gundlock:

1. Dans quel domaine ou quels domaines particuliers de la fiscalité chacune des personnes suivantes était-elle censée avoir des connaissances ou une expérience spéciales: a) M. D. C. H. Stanley, b) M. M. P. O'Connell, c) M. G. R. Conway et d) M. R. J. Anderson?

2. Au sujet de quelles parties du budget a-t-on spécifiquement consulté ces personnes ou celles-ci ont-elles conseillé le gouvernement ou le ministre?

Réponse: 1. a) M. D. C. H. Stanley possède bien des années d'expérience dans le domaine des placements et, pour cette raison, il a été engagé par la Commission royale d'enquête sur les affaires de banque et les finances afin d'effectuer une étude pour la Commission.

b) M. M. P. O'Connell est un ancien professeur de l'Université de Toronto qui possède plusieurs années d'expérience dans le secteur des obligations. C'est un spécialiste des finances municipales.

c) M. G. R. Conway est un comptable agréé qui a fait des recherches sur la fiscalité à l'Université Harvard. Il fait partie depuis peu du personnel de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité.

d) M. R. J. Anderson est comptable agréé.

2. MM. Stanley, O'Connell et Conway ont aidé le ministre des Finances en ce qui concerne divers aspects de l'exposé et des résolutions budgétaires, tout comme les fonctionnaires du ministère des Finances, mais on n'a pas gardé note des questions particulières sur lesquelles des personnes ont été consultées ou ont donné leur avis.

RADIO-CANADA—DÉPENSES EN ÉMISSIONS ET
ENTENTES SYNDICALES

Question n° 863—M. Orlikow:

1. En 1958, 1960 et 1962, combien la Société Radio-Canada a-t-elle dépensé en émissions théâtrales et de variétés a) achetées aux États-Unis, b) achetées en Grande-Bretagne et c) réalisées au Canada?

2. La Société Radio-Canada est-elle en train de négocier une entente avec a) l'Association des employés de la radio et de la télévision du Canada, b) l'Association nationale des ingénieurs et techniciens de la radiodiffusion et c) la Fédération des auteurs et artistes du Canada?

[L'hon. M. Martin.]

L'hon. M. Pickersgill: Voici la réponse de la Société Radio-Canada:

1. Il serait difficile de fournir les renseignements demandés selon le code qu'emploient toutes les stations de radio et de télévision conformément au règlement du Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion. Trouver et réunir les chiffres voulus pour pouvoir donner des réponses précises aux trois parties de la question exigeraient une forte dépense heures-homme de la part de la Société. De façon générale, on estime que moins de 10 p. 100 de la somme que la Société dépense chaque année pour payer les musiciens, comédiens et autres interprètes, les auteurs, les droits d'auteurs, d'interprétation, etc., sont versés à des particuliers ou à des groupements qui ne sont pas du pays.

2. a) Oui, les négociations vont se poursuivre avec l'aide d'un agent de conciliation nommé par le ministre du Travail; b) oui, les négociations vont se poursuivre devant une commission de conciliation, les 22 et 23 octobre prochains; c) les négociations se sont terminées par une entente en vigueur pour deux ans à compter du 1^{er} juillet 1963.

RECHERCHES AU SUJET DES VAISSEAUX
«HYDROFOIL»

Question n° 890—M. MacEwan:

1. Depuis combien de temps le gouvernement fait-il des recherches au sujet des vaisseaux de type «Hydrofoil»?

2. Quel est jusqu'ici le coût total des recherches au sujet des vaisseaux de type «Hydrofoil», y compris le coût de la recherche navale?

L'hon. M. Pickersgill: 1. Depuis 1943.

2. \$2,745,702.

(Texte)

*EMPLOI DES MOTS «AIR-CANADA» DANS LES
BUREAUX DE CETTE COMPAGNIE

Question n° 917—M. Côté (Chicoutimi):

1. Les mots «Air-Canada», de même que l'expression «Trans-Canada Air Lines», sont-ils employés en tout temps dans les bureaux ou les établissements de cette compagnie à Ottawa, à Chicoutimi ou ailleurs?

2. La compagnie «Trans-Canada Air Lines» a-t-elle déjà employé les deux expressions dans sa publicité, ses avis, etc., et dans le cas de l'affirmative, quand et à quel endroit la compagnie a-t-elle agi ainsi?

3. La compagnie a-t-elle effectué un relevé afin de déterminer si l'emploi des mots «Air-Canada» aiderait les contrôleurs de la circulation aérienne à identifier et à diriger les avions de la compagnie, contribuant ainsi à la sécurité et au bien-être des passagers de la ligne aérienne?

4. A-t-on établi une estimation de la dépense qui découlerait de l'addition des mots «Air-Canada» sur chaque côté du fuselage des avions de la compagnie, et dans le cas de l'affirmative, à combien se chiffre cette estimation?